



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-10-02

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20261007-2026_10_02-DE

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le premier octobre deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Robin RABASSE, Daniel GUILLOUCHE, Jean-Paul TRECUL, Michel AUBERT, Benjamin DANILO, David GUIHO, Ronan MASSON-BELORGEY ; Mesdames Christelle QUEMARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Pascale ESTRUCH, Charlène JOLY, Aurore LAPORTE.

Absents : Madame Amélie QUEMARD, pouvoir à Monsieur David GUIHO

M. Daniel GUILLOUCHE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14 ; Pouvoir : 01 ; Absents : 01

Demande de subvention projet Médiathèque – Département

Dans le cadre du projet de la médiathèque, une nouvelle estimation financière des travaux a été réalisée afin de tenir compte de l'évolution du contexte économique et des coûts du marché.

Le montant prévisionnel des travaux est désormais évalué à 196 000 € HT. À ce montant s'ajoutent les honoraires d'études et de maîtrise d'œuvre estimés à 51 686,33 € HT, ainsi que le traitement du plancher pour un montant de 5 780,67 € HT ; les travaux de peinture intérieure pour un montant de 1 451,26 € HT et de l'achat du mobilier et de l'équipement informatique estimé à 9 042,19 € HT.

Le coût total de l'opération s'élève ainsi à 263 960,45 € HT.

Afin de contribuer au financement de ce projet, la commune a sollicité le soutien de la DRAC, la DSIL et la Région. À ce jour, la commune a reçu notification de l'attribution d'une aide de 71 711,00 € au titre de la DSIL ainsi que d'une aide de 25 666,00 € de la part de la Région.

Il est désormais proposé de déposer une quatrième demande de subvention auprès du Département dans le cadre du PST (Programme de Solidarité Territoriale) afin de compléter le plan de financement de l'opération. Cette participation est estimée à 54 993,36 € soit 20,83 % du montant total de l'investissement.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **SOLLICITE** auprès du Département, dans le cadre du Programme de solidarité territoriale (PST), une subvention d'un montant de 54 993,36 €, représentant 20,83 % du montant total HT de l'opération
- **S'ENGAGE** à assurer le financement de la part restant à la charge de la commune (20% minimum)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 08 octobre 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.